

Troisième partie

RESOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION A SA
VINGT-TROISIÈME SESSION

77 (XXIII). Commémoration du vingtième anniversaire de la CEAE0

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Notant avec satisfaction et appréciant le rapport du secrétariat de la CEAE0 intitulé "La CEAE0 - Vingt ans de progrès" (E/CN.11/766), où sont analysés les travaux que la Commission, ses organes subsidiaires et le secrétariat ont consacrés aux besoins du développement tels qu'ils se sont fait sentir au cours des années,

Se félicitant de l'importance que la Commission, ses organes subsidiaires et le secrétariat attachent aux programmes orientés vers l'action et à la coopération régionale,

A

Invite les pays membres de la CEAE0 à prendre des mesures pour faire connaître ses travaux et activités, en vue d'aider à atteindre ses objectifs;

Invite les gouvernements des pays membres de la CEAE0 qui ne l'ont pas encore fait à envisager de créer, à l'échelon national, un dispositif approprié qui leur permette d'utiliser d'une façon plus intensive et mieux coordonnée les services de la CEAE0;

B

Demande aux pays membres ou membres associés de la CEAE0 de fournir dans la mesure de leurs moyens, par leurs initiatives nationales, leurs travaux préparatoires et leur coopération, l'appui voulu pour l'exécution des tâches envisagées dans le chapitre du rapport intitulé "L'avenir", afin d'atteindre leurs buts de développement;

Demande en particulier aux pays d'encourager le développement de leur "volonté commune" et d'envisager de prendre dans ce sens les mesures pratiques qui conviennent, en vue de promouvoir la coopération dans le cadre de la CEAE0;

C

Affirme la nécessité fondamentale, pour les pays développés, de reconnaître l'ampleur des besoins d'assistance ainsi que des besoins commerciaux des pays en voie de développement de la région de la CEAE0, si l'on veut atteindre l'objectif de croissance fixé pour la Décennie des Nations Unies pour le développement;

Engage les pays développés et les pays en voie de développement à marquer le vingtième anniversaire de la CEAE0 par des mesures et politiques qui répondent aux buts, aux efforts et aux espoirs des pays en voie de développement;

D

Prie le Secrétaire exécutif

- i) De continuer de s'employer à réorienter les études du secrétariat vers des programmes concrets d'action économique et sociale dans les domaines prioritaires qui seront indiqués de temps à autre par la Commission et ses organes subsidiaires;
- ii) De poursuivre l'étude des possibilités d'harmonisation des plans dans la région, en vue de développer la coopération économique et sociale;
- iii) D'aider sur demande les pays en voie de développement de la région, en consultation avec les autres institutions internationales compétentes, à fixer des objectifs appropriés pour différents secteurs de l'économie;

- iv) De continuer à faire connaître les besoins d'assistance extérieure des pays en voie de développement de la région, tels qu'ils ressortent des plans de ces pays;
- v) De cerner et de dégager, en coopération avec les autres institutions internationales compétentes dans ce domaine précis, les problèmes que les pays en voie de développement de la région ont à résoudre pour accroître leurs recettes d'exportation;
- vi) De continuer d'identifier, afin de les satisfaire, les besoins des pays en voie de développement de la région pour ce qui est de la technologie, de la technique et du préinvestissement;
- vii) De continuer d'accorder une attention soutenue aux projets de nature à attirer les préinvestissements et les investissements;
- viii) D'insister davantage pour que l'assistance technique soit programmée, articulée et appliquée en fonction des plans nationaux de développement et, à la demande des gouvernements des pays membres et de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement, de pousser à cet égard les études et enquêtes de groupe au niveau national.

365e séance,
12 avril 1967.